



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2021

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY, Amélie DORIN

Excusés :

Suppléants : Marie Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX (excusé)

Animateur de séance : Annie VOUILLON

Secrétaire de séance : Brigitte SARRAZIN

Participait sans voix délibérative : Florent PIERRE

Le compte rendu de la réunion du 13 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

▪ -Délibérations du mois

Les délibérations prises lors de la dernière séance sont rappelées à l'assemblée.

▪ Suivi des travaux et projets en cours

○ Maison de santé

Patrick CAGNIN rappelle au conseil municipal les problèmes d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment. L'assurance dommage ouvrage est sollicitée pour rechercher des réponses, trouver des solutions face à cette malfaçon.

Thierry IGONNET, Thierry MICHEL et Alain GUÉRIN ont rendez-vous avec Mme AGNERAY (sage-femme remplaçante) pour préciser le fonctionnement et la répartition des locaux.

Mme POULALIER (diététicienne) souhaiterait occuper son local à temps plein. Le conseil est favorable, mais attend le rendez-vous avec les professionnels de la MSP avant de confirmer sa décision, car il souhaite conserver une capacité d'accueil pour l'arrivée éventuelle d'un ou de deux nouveaux médecins.

Thierry IGONNET informe qu'une quatrième kinésithérapeute arrivera au premier janvier 2022.

○ Aménagements du centre bourg

Patrick CAGNIN indique que les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux électriques sont en cours rue du Matray.

Il annonce que les travaux pour le futur sentier passant sous le collège vont débuter le 02/11. Il en résultera la fermeture de la rue de l'ancienne forge pour sécuriser le collège.

○ Copropriété

Alain GUÉRIN indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Bonglet pour ravalier la façade nord de la copropriété de la commune (partie salon de coiffure) avec Mme BOURDON.

○ Petites Villes de Demain

Alain GUÉRIN partage avec le conseil municipal les retours sur la journée de concertation locale du 07/10. Les différents acteurs du territoire (services de la collectivité, partenaires institutionnels, chambres consulaires, commerçants, artisans, associations, habitants, etc.) ont globalement bien participé pour débattre autour de l'avenir du centre bourg de Matour. L'ensemble s'est bien déroulé. Les cabinets Dumetier, Formidable Armada et Ici et Maintenant animant la journée ont été dynamiques et les participants ont été plus nombreux que prévu en journée. Cependant, le nombre d'habitants participants en soirée n'était pas très élevé. Ce constat induit la nécessité de retravailler l'information à la population pour les rencontres à venir, par le biais de la lettre municipale par exemple. De nouvelles réunions et rencontres sont à prévoir.

L'affiche réalisée par les cabinets lors de la soirée du 07/10 qui représente les remarques et les souhaits des participants pour l'avenir commune pourra être plastifiée et mise en valeur.

▪ Voirie Réseaux terrains

○ Chemin de la Dîme

Alain GUÉRIN indique que le projet de prolongement d'un chemin, dit de « La Dîme », au lieudit « Grandes Terres », est lancé entre La Croix de Trézière jusqu'au hameau de Trécourt en passant par le lieudit « Grandes Terres » et les Pierres de la Dîme. Différentes parcelles ou parties de parcelles seront à acquérir pour assurer la continuité du sentier. L'une appartient à M. Jean-Pierre NESME, cadastrée A 103, d'une surface de 2 180 m², jouxtant la parcelle cadastrée A 105 (propriété communale présentant un certain intérêt pour le projet), qui est prêt à la céder pour le prix principal de 500€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée A 103 (bois de taillis), d'une surface de 2 180 m², propriété de M. Jean-Pierre NESME, demeurant Ruyère 69860 Monsols, pour le prix principal de 500€ aux conditions suivantes :
 - L'ensemble des frais d'acte notarié sera supporté par la commune ;
 - L'acte sera régularisé en l'étude de Maîtres SAULNIER et SIRE-TORTET, notaires à Matour ;
- Donne au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ Transfert siège et bâtiments Génie Vert

L'entreprise Génie Vert de M. Nicolas GELIN (paysagiste/jardinier) se situe actuellement au sein des bâtiments du collège et du gymnase (parcelle AB 426). Alain GUÉRIN indique qu'un projet de transfert du siège et des bâtiments de Génie Vert vers un espace plus grand est en réflexion, avec un triple intérêt :

- Collège Saint Cyr : le département est intéressé pour retrouver un espace cohérent permettant de sécuriser l'établissement ;
- Génie vert : le transfert permettrait une implantation plus stratégique avec la possibilité de bénéficier d'espaces extérieurs en lien avec l'activité ;
- Commune : afin d'améliorer l'accessibilité du centre d'accueil ;

Un bureau d'études est en cours de sélection, en concertation avec Nicolas GELIN, afin de proposer une esquisse et un chiffrage du projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais de réalisation de l'étude qui permettra de décider de la faisabilité du projet de transfert de l'entreprise « Génie Vert ».

○ Réseau d'eau

Thierry IGONNET rappelle que le programme annuel de travaux doit être déposé tous les ans auprès du SYDRO et de l'agence de l'eau RMC. Il indique que la proposition privilégie de se concentrer sur les fuites d'eau dans l'attente de la finalisation des orientations du schéma directeur en cours d'achèvement.

Après consultation des agents et des élus en charge du réseau, Olivier PARISOT du cabinet SECUNDO, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune a proposé des antennes à inscrire au programme de renouvellement 2022 et a présenté une synthèse financière :

ANTENNES – PROGRAMME RENOUVELLEMENT 2022	Coût bordereau des travaux	Imprévus, essais de compactage, réglementation DT/DICT, rémunération du concepteur, révision des prix, divers	TOTAL
MATOUR – Alimentation réservoir de Trécourt	128 200,00€ HT	13 000,00€ HT	141 200,00€ HT
MATOUR – Liaison Neuilly/Echizeau	88 700,00€ HT	9 100,00€ HT	97 800,00€ HT
Matour – Rue de La Clayette – Rue Saint Cyr	77 300,00€ HT	7 700,00€ HT	85 000,00€ HT
TOTAL	294 200,00€ HT	29 800,00€ HT	324 000,00€ HT

Locaux commerciaux

Maison Sivignon - Installation d'une pompe à chaleur

Patrick CAGNIN indique avoir fait appel à 3 entreprises pour fournir des devis d'installation d'une pompe à chaleur dans le local commercial de la maison Sivignon (salon de coiffure « L'Atelier d'Émilie »). Deux ont répondu, et pour la même prestation, l'entreprise MAGNIN est mieux disante (15 302,11€ TTC). Les travaux consistent à retirer la chaudière électrique existante et la remplacer par une pompe à chaleur.

Le conseil s'interroge sur la possibilité d'obtenir des aides, pour un commerce. Karine BARRE chargée de mission TEPOS (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) à la CC SCMB, sera sollicitée pour se renseigner sur les éventuelles aides.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise MAGNIN pour un montant de 15 302,11€ TTC ;
- Donne au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles à sa réalisation.

○ Vitrines, portes et chauffage pour le bureau de tabac

Suite à la décision de principe prise le 13 juillet, Thierry IGONNET et Patrick CAGNIN ont fait un point avec Fabienne SAUNIER, gérante du Tabac-Presses-Jeux de Matour, au sujet de la réhabilitation des vitrines et des portes de son local. Pour mémoire, le projet consiste à améliorer l'efficacité énergétique, l'accessibilité et la sécurité du commerce.

La commune prendrait en charge les portes et vitrines, le rideau métallique restant à celle du commerçant.

Annie VOUILLON quitte l'assemblée

Des devis pour les portes et vitrines ont été demandés, l'entreprise MENUISERIE VOUILLON Fils a proposé une offre s'élevant à 17 544,00€ TTC.

Par ailleurs, il convient de renouveler le système de chauffage. Dans l'urgence, la commerçante a engagé l'achat d'un poêle à granulés en cours d'installation pour un montant global 700 à 800€ (factures à produire).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la MENUISERIE VOUILLON Fils pour un montant de 17 544€ TTC ;
- Accepte d'indemniser Mme Fabienne SAUNIER pour l'acquisition du système de chauffage pour un montant HT maximum de 800€, sur la base des factures qui seront produites ;
- Donne au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles à sa réalisation.

Annie Vouillon regagne l'assemblée

▪ Décisions budgétaires

○ Ligne de trésorerie

Le maire indique que traditionnellement, la ligne de trésorerie de 300 000€ permet à la commune de faire face à l'engagement de dépenses liées aux investissements.

En ce moment, la situation budgétaire de la commune est tendue en raison d'investissements conséquents, bien soutenus par des subventions dont le montant n'est perçu que plusieurs mois après avoir été sollicitées, notamment les fonds européens pour la maison de santé et l'aménagement du centre bourg. Dans le même temps la réorganisation du secrétariat se traduit par un certain retard dans le suivi des dossiers et des subventions, mais qui devrait se résorber progressivement.

En conséquence, après en avoir débattu, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- De consulter afin d'obtenir une ligne de trésorerie supplémentaire pour couvrir le règlement des travaux pendant la durée de règlement des subventions escomptées ;
- De s'assurer de la reconduction de la ligne de trésorerie courante de la commune pour un montant de 300 000€ ;
- Décide de solliciter auprès de l'organisme bancaire concerné, la prolongation de la ligne de crédit dédié à la maison de santé pluridisciplinaire ;
- Charge le maire ou un adjoint de conduire les différentes négociations et d'engager les formalités nécessaires pour conduire à bien ces décisions.

Personnel communal

○ Fins de contrats et recrutements

Le maire informe l'assemblée :

- De la suspension d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences, remplaçant le contrat aidé) au service administratif le 01/10 pour permettre à l'agent de réaliser une période d'essai en CDI, tout en lui laissant la possibilité, le cas échéant, de terminer son contrat initial jusqu'en décembre ;
- De l'arrivée à échéance du contrat CDD d'un agent polyvalent (ménage, temps méridien...) et de sa stagiarisation à 20/35° au 22/10/2021, en vue de sa titularisation au 22/10/2022 ;

- De la fin de contrat d'un agent saisonnier au service Accueil et Tourisme ;
- Du recrutement d'un agent au temps méridien 4.5/35° du 27 septembre au 31 décembre 2021 ;
- De la radiation des effectifs au 13/09/2021, d'un agent titulaire à l'équipe technique, suite à son admission à la retraite pour invalidité ;
- Du renouvellement pour 6 mois à 20/35° d'un contrat PEC à l'équipe technique, si l'agent le souhaite, dans l'attente de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite.

Un travail de concertation est également à conduire avec les enseignantes au sujet de l'organisation des ATSEM, au retour du congé parental de l'une d'elles. Le maire indique qu'il faut trouver une organisation en phase avec le nombre d'enfants et les besoins. Compte tenu de l'évolution des effectifs, le travail de 2 ATSEM en permanence semble excessif.

○ **Organisation agents/élus**

Le tableau de l'organisation des agents et des élus est présenté. Il s'agit de traiter un nombre de demandes, de sollicitations et de messages en croissance permanente sans encombrer de façon excessive les messageries ni solliciter inutilement les élus et agents.

Compte tenu de la prise de poste récente des agents du secrétariat, il est convenu de centraliser les questions sur le maire et les adjoints, à charge pour eux de mobiliser leurs collègues, les agents concernés ou de traiter directement les sujets.

▪ **Commission technique**

○ **Adressage**

Patrick CAGNIN explique que certains habitants ont reçu un numéro d'adresse avec une lettre. Or, cette lettre n'existe pas dans le cahier des charges de l'adressage. Un courrier va être fait aux personnes concernées afin de les informer de ne pas tenir compte de la lettre. Le conseil municipal note que cela n'a pas d'impact sur l'envoi du courrier.

○ **Voirie – Écluse au droit de la Maison des Patrimoines**

Du côté de la Maison des Patrimoines, en raison de la localisation de la ligne du « céder le passage » qui ne permet pas de voir les véhicules arriver en face, les voitures se déportent sur l'écluse. Plusieurs idées sont à l'étude, comme poser un obstacle de façon judicieuse sur l'écluse, la peindre de la même couleur que le cheminement piéton à côté ou mettre une flèche directionnelle. Le panneau de 30km/h à cet endroit semble également trop petit et trop haut. Les élus qui suivent le dossier vont se charger d'approfondir la question.

○ **Divers**

Ludovic MICHEL informe que, suite au transfert du camping à Aquadis Loisirs, l'éclairage du secteur des chalets sera retiré du secteur public.

▪ **Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)**

○ **Compte-rendu de la commission Animation-Tourisme-Environnement**

Marie-Christine GRIFFON présente le compte rendu de la réunion du 04/10 :

- Développement de la Maison des Patrimoines (MDP) et du Centre d'Accueil de Groupes (CAG), travail réalisé par Audrey FORET :
 - Cibles potentielles : scolaires, centres de loisirs et familles pour MDP ; clientèle « affaire » et « sportif » pour le CAG ;
 - Le travail peut commencer pour le centre d'accueil ;
 - Pour la MDP, il faut attendre la réunion de bilan des classes découvertes (14/10) et la suite qui sera réservée aux demandes de financements.
 - La commission retient le principe d'une simplification des tarifs du CAG et la nécessité de créer un site Internet propre à la MDP (si faisable, à voir avec le prestataire, Isabelle BOUVIER BOILEAU).
- Animations :
 - Le « Fantastic Picnic » du 12/09 présente un bilan positif (64 repas payants servis, 120€ versés à la commune), mais un manque d'animation et de sonorisation a été constaté. L'association « Les Amis du Manoir » recommencera en 2022 sous une nouvelle forme ;
 - Le tarif préférentiel des journées du patrimoine du 19/09 a bénéficié à 16 personnes pour une trentaine de visiteurs
- Maison des Patrimoines :
 - Le projet suit son cours avec le démarrage de l'APD par le cabinet Éjo et l'étude muséographique de l'agence Rocambole ;
 - L'étude de l'aménagement du parc commencera le 25/10 avec la présence de Lucie GARZON, l'agence Rocambole, les apiculteurs, l'association « Les Amis du Manoir », Villages solidaires et les jardins partagés.
 - Le contrat de Gérard THÉLIER s'est achevé le 30/09.

- Les stages de septembre n'ont pas eu lieu à cause du refus du pass sanitaire par les organisateurs. Le stage sourcier a réuni 22 participants en octobre ;
- Rencontre prévue pour le label « aventure mômes » ;
- Réservations enregistrées avec versements d'acomptes en 2021 :
 - Gîte Grande Roche : 31 nuits ;
 - Gîte St Cyr : 55 nuits.
- Zone de loisir du Paluet :
 - Lucie GARZON démarrera l'étude sur l'aménagement de la zone le 25/10, seront présentes diverses associations ainsi que le SEJ et le collège ;
 - Un accord de principe de financement a été transmis par la Région, il conviendra d'établir le budget et les demandes de financements.
- Circuits de randonnées : le travail avec l'opportunité d'acquérir une parcelle de bois de Jean-Pierre NESME pour faciliter la création d'un chemin se poursuit ;
- Petit patrimoine : le groupe de travail mis en place se réunit le 13/10.

○ Sonorisation du CART

Les problèmes de respect des règles et de fonctionnement que posent les systèmes de suivi des limites sonores du CART sont abordés. Il est convenu que la commission se penchera à nouveau sur le sujet.

▪ **Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)**

○ Compte-rendu de la commission ESL

Le compte-rendu du 11/10 a été présenté par Fabienne DARGAUD et Brigitte SARRAZIN :

- **Repas des anciens** : Il aura lieu le 06/11 au CART. Des courriers ont été envoyés aux personnes de plus de 70 ans avec renvoi des coupons-réponses pour le 28/10. Un appel aux bonnes volontés est lancé au CM pour la préparation de la salle le 05/11 à 18h. La présence de 10 conseillers serait souhaitée pour le service du repas, la vaisselle et le rangement ;
- Présentation à la commission de l'Animation « **chez-moi sûr** » par l'association Ailes. Cette association œuvre pour favoriser le maintien à domicile des personnes fragiles dans de bonnes conditions grâce aux adaptations de l'habitat. L'association propose un camion -démonstrateur mobile sur une journée à Matour (véritable appartement tout équipé) et propose d'accompagner individuellement les personnes intéressées souhaitant adapter et équiper leur habitat. Cette animation aurait lieu au printemps. Une rencontre sera prévue dans l'hiver avec l'association Ailes pour présenter ce dispositif aux différents acteurs sociaux du territoire qui aideront à acheminer les personnes âgées le jour J. Un devis de cette prestation sera présenté au CIAS. Le financement est de 1 030€.
- **Projet Ecole maternelle** : une rencontre est prévue avec les 2 enseignantes pour leur présenter les dernières propositions faites en juin par les partenaires de l'école, sur le thème « comment habiter notre nouvelle école ? ». De plus, la classe de Laurent JANAUDY a été fermée à cause d'un cas Covid. Les grilles tarifaires de la cantine ont été mises en place en septembre pour 97 enfants : 83 enfants se partagent les 2 premières tranches à 1€ ou moins d'1€ le repas ; 14 enfants sont concernés par la 3^e tranche à 3,92€.
- **Divers** :
 - Vaccination : aide au cheminement des habitants demandeurs de la 3^{ème} dose de vaccin ;
 - Table ronde proposée par Villages Solidaires le 09/10 dans le cadre de la fête des solidarités (réunir les seniors et la jeunesse) ;
 - Réunion avec le préfet le 15/10 à Matour sur l'intégration des réfugiés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge le financement de l'animation « chez-moi sûr » pour un montant de 1 030€ ;
- Décide de solliciter le financement de ce projet auprès du CIAS et de tous financeurs ;
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

○ Résidence seniors à Matour

La commission ESL a reçu Amélie Moraël qui porte le projet d'une résidence seniors à Matour. Il s'agit d'un habitat inclusif à taille humaine pour 9 seniors. Ce n'est pas une institution, les locataires sont chez eux dans leur habitat privé, avec une présence quotidienne pour assurer divers services. Le projet intégrerait le réseau « **maison marguerite** » qui correspond aux orientations de Mme Moraël.

Après échanges, le conseil municipal partage l'intérêt d'accompagner un tel projet, au cœur du centre bourg.

La commune est sollicitée pour un avis de principe et pour la proposition d'un emplacement au cœur du village satisfaisant les souhaits de Mme Moraël.

Après analyse, actuellement, aucun bâtiment ne correspond à cette demande. Les terrains constructibles sont rares. Alain GUERIN indique que la seule possibilité se trouve actuellement en contrebas du Matray, dans les jardins à l'ouest de La Poste.

Alain GUÉRIN rappelle que la commune de Matour est propriétaire d'une parcelle en nature de jardin cadastrée section AB n° 72 et 397 d'une surface totale de 580 m² et du terrain d'assise de La Poste cadastré section AB n° 403 d'une surface de 1 762 m².

Pour compléter le tènement et faciliter l'aboutissement du projet, il conviendrait de faire l'acquisition de deux autres parcelles :

- AB n° 399 de 164 m², propriété de M Robert LAPALUS, qu'il est prêt à céder au prix principal de 6 000€ ;
- AB n° 398 de 136 m², propriété de M Bernard THEVENET, qu'il est prêt à céder au prix principal de 5 000€.

L'ensemble du tènement pourrait être viabilisé et vendu sur la base de 40€ le m², à charge pour la commune d'amener les réseaux sur place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles :
 - AB 399, 164 m², propriété de M Robert LAPALUS pour le prix principal de 6 000€ ;
 - AB 398, 136 m², propriété de M Bernard THEVENET pour le prix principal de de 5 000€ ;
- Dit que l'ensemble des frais d'acte notarié seront supportés par la commune ;
- Dit que les actes seront régularisés en l'étude de Maîtres SAULNIER et SIRE-TORTET, notaires à Matour ;
- Donne au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien ces décisions et prendre toute disposition, signer toute pièce utile ;

o Maison d'assistance maternelle (MAM)

Brigitte SARRAZIN informe d'un projet de MAM sur Matour porté par 3 personnes est actuellement à l'étude. Le maire précise que la commune est sollicitée pour louer des locaux et diffuser un questionnaire auprès des familles afin d'évaluer les besoins.

Le maire constate que seul les cabinets (propriété de la commune) et les salles (propriété de la communauté de communes) de l'ilot Janin pourraient correspondre au projet, en l'état actuel des bâtiments communaux disponibles. Il serait également envisageable de relier les deux espaces, avec l'accord de la communauté de communes, pour n'avoir qu'un seul bâtiment.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate que seul les cabinets (commune) et salles (CC SCMB) de l'ilot Janin pourraient correspondre, en l'état actuel des bâtiments communaux disponibles ;
- Demande au maire de prendre contact avec la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier afin d'envisager la possibilité de lier les deux espaces ;
- Accepte le principe de louer ces locaux à la structure qui portera la MAM au tarif habituel avec des travaux et conditions particulières à préciser ultérieurement ;
- Accepte la diffusion du questionnaire auprès des familles avec la lettre municipale.

o Association « La souris verte »

Emilie LESCUT informe le conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de la souris verte.

▪ Informations diverses

o CC Saint Cyr Mère Boitier

Le rapport du conseil communautaire du 09/09 est présenté au conseil municipal conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.

o Dispositif des frais de garde

Le dispositif des frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants est présenté au conseil municipal.

o Demandes de subvention

Les demandes de subvention de l'AMFTÉLÉTHON et de la MFR sont refusées par le conseil municipal.

o Relevés météo

Les relevés météo de septembre 2021 sont présentés au conseil municipal.

○ **Divers**

Des enfants ont été vus sur la pergola de la maison de santé, des vélos et mobylettes empruntent la rampe handicapée de la maison de santé, des camions se garent devant et empêchent le passage. Certains font des feux sur leur propriété sans prendre en compte la gêne occasionnée alors même que ce procédé est interdit. Autant d'incivilités qui nécessitent d'être traitées par les élus pour maintenir un cadre de vie agréable pour les matourins

○ **Dates à retenir**

Maire Adjoint SG	jeudi 28 octobre	20h30
Vœux du maire	dimanche 9 janvier	11h00
Repas des aînés	Installation le 5, repas le samedi 6 novembre 2021	12h
Repas des élus et anciens élus	vendredi 4 février	19h
Réunion des adjoints	lundi 29 novembre	20h30

Séance levée à 23h30mn

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 8 novembre 2021 – 20h30 salle du Conseil Municipal